

## Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 18 avril 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Favre, Jules \(1809-1880\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (10)

Collation 2 p. (110r, 111v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 18 avril 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/11068>

Copier

# Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 avril 1869](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination Inconnu

## Description

Résumé

À propos des élections législatives de mai et juin 1869 en France. Godin demande conseil à Favre pour savoir si l'imprimeur du manifeste électoral court le risque de perdre son brevet d'imprimeur et dans quelle mesure il est possible de distribuer le manifeste de la main à la main sans tomber sous le coup de la loi sur le colportage.

## Mots-clés

[Élections](#), [Imprimerie](#), [Propagande](#)

Personnes citées [Berthaut, Aristide \(1825-\)](#)

Œuvres citées *Manifeste électoral du comité démocratique de l'arrondissement de Vervins et des cantons de Rozoy et Marle...*, Guise, Impr. de Berthaut, 1869. [En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5429534t/f2>, consulté le 4 mars 2023]

Événements cités [Élections législatives \(24 mai et 7 juin 1869, France\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Favre, Jules (1809-1880)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Droit/Justice
- Politique

Biographie Avocat et homme politique français né en 1809 à Lyon (Rhône) et décédé en 1880 à Versailles (Yvelines). Représentant du peuple en 1848 et en 1849, député de 1858 à 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre, député en 1871 et sénateur de 1876 à 1880. Il est avocat de Godin en 1863-1865 dans le procès en séparation qui l'oppose à sa première épouse [Esther Lemaire](#).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/12/2021

Dernière modification le 26/04/2023



110

Guise le 16 avril 1869

cher Monsieur

La presse a pris mon imprimerie,  
à la lecture du manuscrit de mon  
manifeste il me disait posé cette question  
dit y a amende ? j'ai répondu je  
ne payurai. depuis hier après lecture  
du livre et corrigé il vient me dire  
si son ministre mon frère ? je ne  
peux lui répondre je vous le demanderai  
mais y a-t-il là une crainte quelque  
peur formée, et imprimerie on doit  
trop de succès pour ne pas imprimer  
desuite si je le lui commanderais mais  
je ne veux recevoir personne d'autre  
à qui me paraît y avoir désignation  
dans la crainte qu'il imprime j'ai une  
décision vous la soumettre.

je vous joins sous ce qui est imprime  
après correction vous pourrez vous dispenser  
de me la retourner à moins que vous  
n'ayez des changements à y indiquer  
je vous prie de me donner les  
renseignements que vous demandez ma  
lettre d'hier car il faut que nous allions  
peut-être dans les dernières limites de ce qui

affaiblissements plus forte

161

est possible sans de compromettre  
dans les moyens de distribution  
je regrette bien de ne pas avoir  
sous la main la loi ou volonté  
pour voir si on peut en constater le  
détail pour voir l'enquête ou si elle  
exige que la constatation soit faite  
sur le fait matériel lui même ou la  
remise de la brouette entre les mains  
d'une autre personne, l'envoyer par la  
poste est un moyen que nous emplo  
yons mais il ne peut remplacer celui  
fait par des hommes fiables pour  
qui voient les personnes et sur  
en quelles mains ils placent les emplo  
eires

une première distribution va être faite  
dans la semaine, malgré nous je vous  
prie en garde contre les conseils par  
nos conseils tout en nous laissant  
le plus large champ d'action possible  
a savoir sans bien entendu que  
n'importe nous défendre si l'on nous pour  
malgré les précautions que nous prenons  
pour rester dans la légalité

veuillez agréer cher Monsieur mes  
sentiments d'affection bien dévoués

G. D. B. J.